



VERSION

Version 2 — septembre 2026

QUAND

Dates à convenir avec le bénéficiaire.

Démarrage après accord de prise en charge du financeur. Calendrier en journées ou en demi-journées.

HORAIRES

08h30 – 12h00

13h00 – 16h30

Heure de l'Hexagone (+ 2 h à La Réunion).

DURÉE

40 heures

5 jours de formation (35 h) + 5 h d'accompagnement individuel.

LIEU

À distance — classe virtuelle

MODALITÉ

Classe virtuelle animée en direct par le formateur. Parcours individualisé.

PUBLIC VISÉ

Chefs d'entreprise artisanale, micro-entrepreneurs et conjoints collaborateurs.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis de diplôme.
Exercer une activité artisanale.
Disposer d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un micro, et d'une connexion internet.

EFFECTIF

1 à 4 participants

TARIF

Sur devis — nous consulter

Exonération de TVA (art. 261-4-4° a du CGI). Prise en charge du financeur à étudier avant l'inscription.

INTERVENANT

Mickaël Fournier — formateur, gestion, RH et pilotage de TPE

contact@academie-tamarin.re

PROGRAMME DE FORMATION

Piloter et sécuriser son entreprise artisanale — parcours individualisé à distance

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Situer les obligations sociales, comptables et fiscales attachées à son statut et en tenir le calendrier.
- Tenir les registres obligatoires du régime micro et émettre des factures conformes, y compris au format électronique.
- Construire et suivre un tableau de bord simple : chiffre d'affaires, prix de revient d'une prestation, marge, trésorerie.
- Anticiper les seuils du régime micro et de la franchise en base de TVA et en mesurer les effets sur son activité.
- Sécuriser ses déclarations et cotisations, et se préparer à un contrôle URSSAF ou à un contrôle fiscal.
- Identifier le cadre applicable à l'embauche d'un premier salarié ou d'un apprenti : contrat, convention collective, paie, obligations de l'employeur.
- Repérer les obligations réglementaires propres à son activité : assurance, affichage des prix, protection des données clients.
- Formaliser le plan d'action de mise en conformité et de pilotage de sa propre entreprise.

Contenu et déroulé pédagogique

Jour 1 — Son cadre : statut, obligations et calendrier de l'entreprise artisanale

- Accueil, recueil des attentes et auto-positionnement — 1h00
- Le statut de micro-entrepreneur artisan : immatriculation au répertoire des métiers, ce que le régime couvre et ce qu'il ne couvre pas — 1h00
- Le calendrier annuel du chef d'entreprise : déclarations de chiffre d'affaires, cotisations, échéances fiscales — 1h30
- Les seuils du régime micro et la franchise en base de TVA (37 500 € et 41 250 € pour les prestations de services en 2026) : conséquences d'un dépassement — 1h30
- Faire évoluer son statut : micro-entreprise, entreprise individuelle au réel, société — critères de décision et conséquences — 1h30
- Autodiagnostic de conformité de son entreprise et synthèse de la journée — 0h30

Jour 2 — Tenir sa comptabilité et facturer sans risque

- Les obligations comptables du régime micro : livre des recettes, registre des achats, conservation des pièces justificatives — 1h00
- La facture conforme : mentions obligatoires, mention de non-application de la TVA, acomptes et avoirs — 1h00
- La facturation électronique : réception obligatoire au 1er septembre 2026, émission au 1er septembre 2027 — choisir sa plateforme et s'y préparer — 1h30
- Compte bancaire dédié, encaissements, moyens de paiement et logiciel de caisse conforme — 1h00
- Atelier : construire son tableau de bord (chiffre d'affaires, prix de revient d'une prestation, marge, trésorerie) — 2h30

Jour 3 — URSSAF : cotisations, déclarations et contrôle

- Les cotisations du chef d'entreprise : assiette, taux, versement libératoire, contribution à la formation professionnelle — 1h30

Académie Tamarin

SAS au capital de 1 000 € — 5 rue Marie Caze 97438 Sainte-Marie

SIRET : 106 658 222 00018 – APE 85.59A

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 04973823897 auprès du préfet de région de Réunion. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'action « Actions de formation » — n° de certificat 950411-2.

- Déclarer juste : erreurs fréquentes, corrections, régularisations, délais de paiement en cas de difficulté — 1h00
- La protection sociale du chef d'entreprise : maladie, maternité, retraite, prévoyance — 1h00
- Le contrôle URSSAF : déroulement, droits et obligations du cotisant, pièces à réunir, suites et voies de recours — 2h00
- Zones de risque : travail dissimulé, recours à la sous-traitance, statut du conjoint — 1h00
- Atelier : constituer son dossier « prêt pour un contrôle » — 0h30

Jour 4 — Ressources humaines : embaucher et gérer un salarié ou un apprenti

- Avant d'embaucher : définir le besoin, calculer le coût réel d'un salarié, repérer les aides mobilisables — 1h30
- La convention collective applicable à son activité : l'identifier à partir de l'activité réellement exercée, puis en lire les points clés — classification, salaires minima, temps de travail — 2h00
- Choisir son contrat : CDI, CDD, apprentissage, contrat de professionnalisation ; formalités d'embauche (déclaration préalable, registre du personnel, visite d'information et de prévention) — 1h30
- Les bases de la paie et les obligations de l'employeur : durée du travail, congés, affichages, document unique d'évaluation des risques — 1h00
- Gérer la relation de travail au quotidien : entretiens, sanctions, rupture du contrat — 1h00

Jour 5 — Fiscalité, risques et pilotage : sécuriser et développer

- Impôt sur le revenu : abattement forfaitaire, versement libératoire, déclaration complémentaire des revenus des professions non salariées — 1h30
- Cotisation foncière des entreprises et autres taxes : ce qui reste dû, exonérations et dégrèvements — 1h00
- Le contrôle fiscal d'une très petite entreprise : déroulement, garanties du contribuable, délais de reprise — 1h00
- Les obligations réglementaires propres à l'activité : assurance de responsabilité civile professionnelle, affichage des prix, hygiène et sécurité — 1h00
- Données clients et RGPD : fichier clients, prise de rendez-vous en ligne, avis en ligne — 1h00
- Plan d'action individuel de mise en conformité et de pilotage — 1h00
- Évaluation des acquis (questionnaire) et bilan de la formation — 0h30

Accompagnement individuel — 5 heures après la formation

- Rendez-vous à distance à trente jours : mise en œuvre du plan d'action, levée des points de blocage — 2h00
- Rendez-vous à distance à quatre-vingt-dix jours : revue du tableau de bord et des déclarations, ajustements — 2h00
- Assistance à distance sur pièces : relecture de factures, de contrats ou de déclarations — 1h00

Méthodes, moyens et évaluation

Méthode active et individualisée : le programme est ajusté après l'analyse du besoin et le questionnaire de positionnement. Apports illustrés, exercices appliqués aux documents réels de l'entreprise (factures, déclarations, tableaux de suivi), études de cas et mises en situation.

Modalités techniques : classe virtuelle accessible par un simple lien, sans installation ; partage d'écran et documents transmis en amont ; assistance technique avant et pendant la session ; connexion internet, ordinateur équipé d'une caméra et d'un micro requis.

Évaluation et traçabilité : analyse du besoin et questionnaire de positionnement en amont ; évaluation des acquis en cours et en fin de formation ; émargement par demi-journée ; questionnaire de satisfaction à chaud ; attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à l'issue du parcours.

Délai d'accès : inscription à finaliser au plus tard 11 jours ouvrés avant le démarrage, sous réserve des délais propres au financeur — la demande de prise en charge doit être déposée avant le début de la formation. Accessibilité : pédagogie et modalités adaptables aux personnes en situation de handicap — référent handicap : M. Idriss Marlin (contact@academie-tamarin.re).

Académie Tamarin

SAS au capital de 1 000 € — 5 rue Marie Caze 97438 Sainte-Marie

SIRET : 106 658 222 00018 – APE 85.59A